LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

LA LETTRE ÉCO

N°322 - Samedi 9 février 2019

LE SOMMAIRE

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- Le CAC en-dessous des 5000 points
- Les ménages jouent la prudence
- L'assurance vie a assuré en 2018

C'EST DEJA HIER

- Les créations d'emplois en net recul en 2018
- Le commerce extérieur français, toujours en déficit
- Le e-commerce trace sa route
- Des ménages endettés mais pas trop !
- Les économies d'énergie toujours difficiles en période de croissance

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- La France, un pays vulnérable sur le plan budgétaire
- Atouts et dangers du financement par le marché
- Les frontaliers votent pour le Luxembourg et la Suisse

LE COIN DES TENDANCES

- De Napoléon au Général de Gaulle, petite histoire des Brexits
- Égalité, liberté, une fraternité complexe ou petite relecture de Tocqueville

Le Coin des Graphiques

- Les Européens pas tous égaux en matière de dépenses

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 8 février 2019	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2018
CAC 40	4 961,64	-1,15 %	4 678,74
Dow Jones	25 106,33	+0,17 %	23 097,67
Nasdaq	7 298,20	+0,47 %	6 583,49
Dax Allemand	10 906,78	-2,45 %	10 558,96
Footsie	7 071,18	+0,73 %	6 733,97
Euro Stoxx 50	3 135,62	-1,12 %	2 986,53
Nikkei 225	20 333,17	-2,19 %	20 014,77
Taux de l'OAT France à 10 ans (20heures)	0,539 %	-0,036 pt	0,708 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (20 heures)	0,085 %	-0,082 pt	0,238 %
Taux du Trésor US à 10 ans (20 heures)	2,632 %	-0,059 pt	2,741 %
Cours de l'euro / dollar (20 heures)	1,1326	-1,11 %	1,1447
Cours de l'once d'or en dollars (20 heures)	1 314,700	-0,22 %	1 279,100
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (20 heures)	62,020	-1,26 %	52,973

Le CAC en-dessous des 5000 points

Les prévisions de croissance de la Commission de Bruxelles ont été revues à la baisse. La baisse de l'excédent commercial allemand confirme le ralentissement économique en cours depuis le milieu de l'année dernière.

La Banque d'Angleterre ne table pas de son côté sur une croissance de plus de 1,2 % en 2019 pour le Royaume-Uni. Les discussions entre la Chine et les Etats-Unis avancent à pas comptés. Les marchés « actions » européens ont été, dans ces conditions, orientés à la baisse. A noter que les taux souverains allemands sont revenus à 0,086 %, soit un point bas non connu depuis le mois d'octobre 2016. En revanche, les taux italiens se sont rapprochés des 3 %, dans un contexte de crise diplomatique avec la France, crise sans précédent depuis 1940 entre deux pays majeurs de l'Union européenne.

Les ménages jouent la prudence

Selon la Banque de France, au troisième trimestre 2018, le flux annuel de placement des ménages s'est établi à 86,4 milliards d'euros, dont 77 % sous forme de produits de taux. Ce montant comprend les intérêts capitalisés. L'épargne investie en produits de taux fléchit très légèrement en rythme annuel tout en restant dynamique, avec un léger rebond de l'assurance vie en support euros.

Sur un an, les acquisitions nettes d'actifs sous forme de produits de fonds propres sont en hausse de 2,8 milliards d'euros. Notamment, les ménages cèdent moins d'actions cotées et acquièrent plus d'actions non cotées et autres participations.

Les premiers éléments pour le quatrième trimestre traduisent une reprise des placements bancaires (15,2 milliards d'euros en glissement trimestriel après 11,4 milliards) et un fort ralentissement de l'assurance-vie en support UC (0,1 milliard après 3,9 milliards d'euros). Les évènements liés aux « gilets jaunes » et la baisse des valeurs boursières ont incité les ménages à privilégier des placements jugés sûrs et de court terme.

L'assurance vie a assuré en 2018

En 2018, l'assurance vie a conforté sa place de premier placement des Français avec un encours de 1 700 milliards d'euros, en croissance de 1 % par rapport à fin 2017. Selon la Fédération Française de l'Assurance, la collecte nette 2018 s'est élevée à 22,4 milliards d'euros. C'est le meilleur résultat depuis 2015. L'assurance vie a, au-delà de la contre-performance de décembre (-600 millions euros de collecte nette), réalisé une très bonne année. Elle a bénéficié du moindre engouement des ménages pour l'épargne logement et de la baisse des transactions immobilières.

L'assurance vie n'a pas pâti de la diminution du rendement des fonds euros, de la hausse de l'inflation, de l'introduction du prélèvement forfaitaire unique et de la volatilité des marchés. Les unités de compte ont représenté sur l'ensemble de l'année plus de 28 % de la collecte qui a atteint 140 milliards d'euros

C'EST DÉJÀ HIER

Les créations d'emplois en net recul en 2018

Les créations d'emplois ont été bien plus faibles dans le secteur privé en 2018 qu'en 2017. Elles ne se sont élevées qu'à 106 000 contre 359 000 en 2017. Cette diminution est liée à celle de la croissance qui est passée de 2,2 à 1,5 %. Mauvaise nouvelle, l'industrie a continué à perdre des emplois (-3 300 en 2018 après -3 400 en 2017 dans le secteur privé). Le tertiaire marchand a créé beaucoup moins d'emplois en 2018 qu'en 2017 (82 200 contre 293 800). Le secteur de la construction est en léger retrait (19 200 contre 27 500). Le secteur de l'agriculture est stable (5000 contre 4 200).

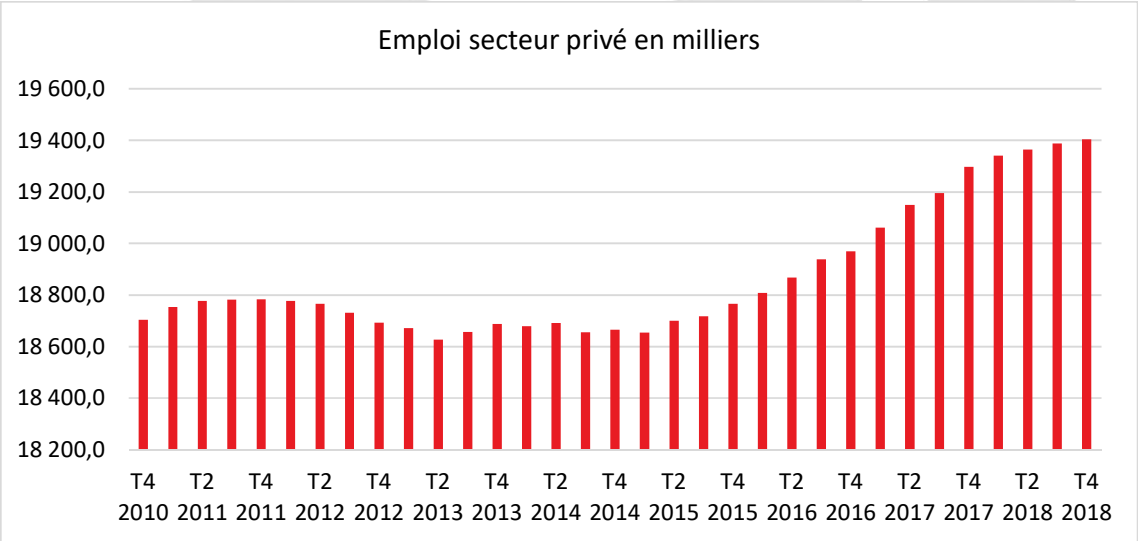

Source : INSEE

Au quatrième trimestre 2018, selon l'INSEE, l'emploi salarié du secteur privé a légèrement augmenté : +0,1 %, comme le trimestre précédent, soit 16200 créations nettes d'emploi après +23 000. L'emploi salarié privé ralentit un peu dans la construction (+0,2 %, soit +2700, après +0,4 %) et se replie à peine dans l'industrie (−0,1 %, soit −2400, après 0,0 %).

Au quatrième trimestre 2018, l'emploi privé continue d'augmenter modérément dans les services marchands : +0,1 % (soit +13 000), comme au troisième trimestre. Au quatrième trimestre 2018, la baisse de l'emploi intérimaire se poursuit : −1,5 %, après -1,1 % (soit -12 000 après -9 200). Sur un an, l'emploi intérimaire se replie nettement (-3,6 %, soit -29 000).

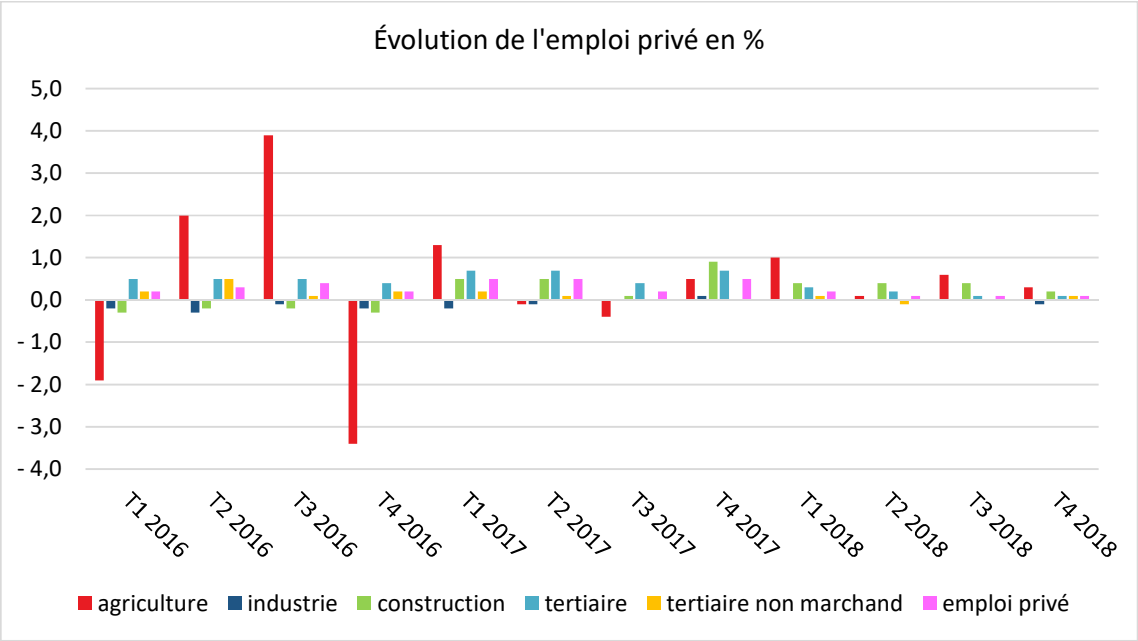

Source : INSEE

Le Commerce extérieur français, toujours en déficit

En 2018, le solde commercial FAB/FAB de la France s'est dégradé en 2018 du fait de l'augmentation du cours du pétrole. Il a atteint -59,9 milliards, après -57,8 milliards en 2017. Cette détérioration s'explique par l'augmentation de 6,7 milliards du déficit énergétique, du fait de la poursuite de la hausse des cours du pétrole. Le solde manufacturier s'améliore sensiblement, en particulier le solde aéronautique. Le solde agricole redevient légèrement positif.

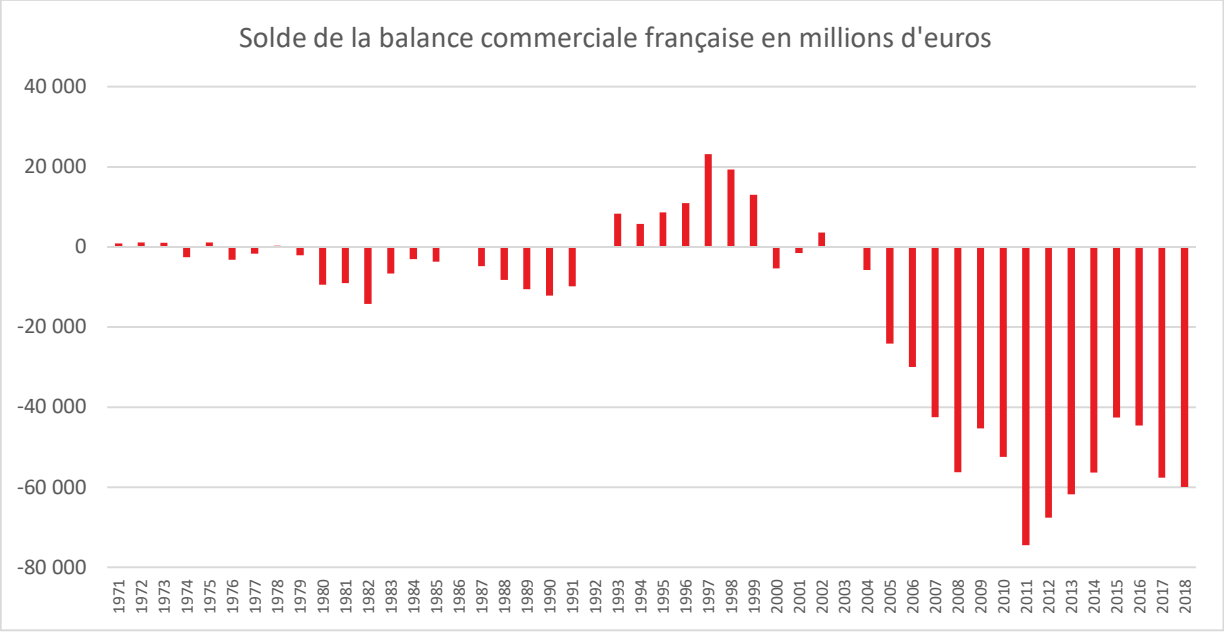

Sources : Douanes

Le e-commerce trace sa route

Selon l'étude réalisée par la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), les ventes en ligne ont augmenté de 13,4 % en 2018, pour atteindre 92,6 milliards d'euros. Contrairement à ce qui avait été estimé, les ventes en ligne ont reculé au mois de décembre. Leur taux de croissance n'a été que de 8 % quand il était de 16 % en octobre et de 14 % au mois de novembre. Les ménages français ont été tétanisés par les évènements du mois de décembre et ont restreint leur consommation. Par ailleurs, les problèmes de livraison rencontrés par les distributeurs ont également pesé sur les achats. Le « Black Friday » censé lancer les achats de fin d'année a été relativement moins dynamique en 2018 qu'en 2017 (22 % de croissance contre 36 %). Les dépenses de Noël sont de plus en plus anticipées. Les ménages privilégient de plus en plus les dépenses de voyage ou de restauration aux cadeaux.

Le e-commerce a donné lieu à 1,5 milliard de transactions en 2018, soit une hausse de près de 21 % par rapport à 2017. Le montant moyen de ces transactions s'élève à 60 euros, soit 5 euros de moins sur un an. Ce montant est en baisse constante depuis 2012, les ménages achetant de plus en plus de biens du quotidien. En revanche, la fréquence d'achat augmente.

La France compte près de 200 000 sites marchands actifs, en hausse de 12,6 % sur un an soit 21 800 sites supplémentaires.

Les sites de vente de produits BtoC voient leurs ventes progresser de 7 % en 2018. Une croissance légèrement en dessous de 2017 (-1,6 point) mais qui s'inscrit dans un recul de la consommation des ménages. Les ventes en ligne de voyage-tourisme conservent un niveau de croissance élevé, + 9 % sur un an. Les ventes Internet aux professionnels restent en forte croissance avec une progression en 2018 de 17,8 %.

Les achats sur mobiles franchissent un nouveau cap

Le volume des ventes réalisées sur les places de marché (ventes réalisées par les marchands hébergés sur les places de marché, Amazon, Le Boncoin), a maintenu son rythme de progression en 2018, à hauteur de l'année 2017 avec +16 %.

Les achats réalisés en ayant recours aux smartphones ou aux tablettes continuent d'augmenter, + 22 % en un an après une très forte progression en 2017 (+38 %). Les ventes sur mobile franchissent ainsi un nouveau cap avec 35 % du volume d'affaires des sites du panel retenu par la FEVAD.

100 milliards d'euros de chiffre d'affaires attendus en 2019

Les professionnels de la vente en ligne s'attendent à franchir le cap des 100 milliards d'euros, soit 8 % des dépenses des ménages. Chez nos principaux partenaires, un taux de 10 % est constaté, suggérant que la croissance de ce canal de distribution devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Des ménages endettés mais pas trop !

Selon le 31e Observatoire annuel des crédits aux ménages publié le 29 janvier par la Fédération bancaire française, 48 % des ménages en France ont un crédit à rembourser, soit environ 14 millions de ménages. Le taux de détention a baissé de 2014 à 2017. Il était alors tombé à 46,5 %. 27 % de ménages, soit quelque 8 millions, doivent rembourser un crédit à la consommation. Dans les années 2000, ce taux était de plus de 30 %. Cette baisse est imputable aux lois Lagarde et Hamon qui ont fortement encadré et restreint l'usage des crédits renouvelables. De 2009 à 2018, le nombre de ménages ayant un crédit par carte est passé de 7,7 % à 4,2 %. 15 % des ménages financent les dépenses de véhicule avec un crédit à la consommation. Près de 6 % en utilisent pour des biens d'équipements de la maison (soit 22 % des ménages détenteurs d'un crédit). À peine 1 % ont recours à leur crédit pour régler leurs impôts.

31 % des ménages détiennent au moins un crédit immobilier, soit plus de 9 millions. Ce nombre progresse avec la baisse des taux d'intérêt. Plus des trois quarts d'entre eux y ont recours pour l'achat de leur résidence principale. Près de 6 % utilisent un prêt pour payer un autre logement. Ces prêts financent aussi des travaux sur l'habitat pour quelque 6 % des ménages. 84 % des ménages endettés soulignent que leurs charges de remboursement sont supportables. Ce taux s'effrite légèrement d'une année sur l'autre.

Moins de surendettement en France

Avec l'entrée en vigueur des lois Chatel, Lagarde et Hamon, ainsi que l'amélioration de la situation économique, le nombre de ménages surendettés en France diminue depuis 2012. En 2018, 91 899 nouvelles situations de surendettement ont été enregistrées par la Banque de France. Le nombre de primo-dépôts revient à un niveau proche de celui de l'année 1990, première année de mise en œuvre de la loi Neiertz sur le surendettement.

Le nombre total de situations de surendettement (soit le total de primo-dépôts et des re-dépôts) est également en baisse pour la quatrième année consécutive. Sur l'ensemble de l'année, 162 936 dossiers ont été déposés, soit une baisse de 29 % par rapport à 2014 et de 10 % par rapport à 2017.

L'endettement global des ménages en situation de surendettement s'est élevé à 6,6 milliards d'euros en 2018, soit un recul de 8,8 % par rapport à 2017, et de plus de 20 % par rapport à 2014. La part des dettes à la consommation a atteint 37,8 % (elle était de 45,9 % en 2014) et plus d'une situation de surendettement sur cinq ne comporte aucune dette à la consommation, contre une sur dix en 2011. La part de l'endettement immobilier dans l'endettement global des ménages surendettés, qui était en augmentation constante depuis 2010, se réduit également en 2018 pour s'établir à 35,2 %, contre 36 % en 2017. En valeur, les arriérés de charges courantes et les autres dettes sont quant à eux en diminution de 7 % en un an.

En 2018, près de la moitié des ménages surendettés n'a aucune capacité de remboursement, plus des deux tiers des débiteurs (68 %) sont isolés, sans conjoint, ou séparés. La moitié des personnes surendettées (y compris les enfants à charge) vit

en dessous du seuil de pauvreté. Les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle sont surreprésentés par rapport à leur poids dans la population française. Les femmes sont plus exposées que les hommes au risque de surendettement.

Les économies d'énergie toujours difficiles en période de croissance

En 2017, la consommation d'énergie dans l'Union européenne (UE) a continué d'augmenter pour la troisième année consécutive, s'éloignant ainsi des objectifs d'efficacité énergétique. La consommation d'énergie primaire s'est élevée à 1 561 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep), tandis que la consommation d'énergie finale a atteint 1 222 Mtep. Par rapport à l'an dernier, les deux niveaux ont augmenté d'environ 1 %. Le rebond de l'activité économique a eu un effet immédiat sur la consommation d'énergie. Cela est très net en Espagne.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Union européenne s'est engagée à réduire de 20 % la consommation d'énergie d'ici 2020 par rapport au niveau atteint en 2005. La consommation d'énergie primaire ne devrait pas dépasser 1 483 Mtep et la consommation d'énergie finale ne devrait pas dépasser 1 086 Mtep en 2020. Pour 2013, l'objectif a été fixé pour la consommation d'énergie primaire à moins de 1 273 Mtep et pour la consommation d'énergie finale à moins de 956 Mtep (équivalent à une réduction de 32,5%).

En 2017, la consommation d'énergie primaire dans l'Union s'écartait de 5,3 % de l'objectif d'efficacité énergétique pour 2020. Depuis 1990, première année pour laquelle des données sont disponibles, la consommation a diminué de 0,4 %. Toutefois, au fil des années, la consommation d'énergie primaire a fortement fluctué. Elle a culminé en 2006 (1 729 Mtep représentant un écart de 16,6 % par rapport à l'objectif de 2020), tandis qu'un creux record a été atteint en 2014 (1 511 Mtep représentant un écart de 1,9 % par rapport à l'objectif de 2020). Au cours des trois dernières années, la consommation a de nouveau augmenté pour atteindre 1 537 Mtep en 2015, 1 547 Mtep en 2016 et 1 561 Mtep en 2017. La consommation d'énergie demeure très sensible aux variations de l'activité économique.

En 2017, la consommation d'énergie primaire a diminué par rapport à l'année précédente dans huit États membres. Les plus fortes baisses ont été enregistrées en Estonie (-4,2 %, 5,6 Mtep en 2017), au Royaume-Uni (-1,6 %, 177,0 Mtep), en Irlande (-1,4%, 14,4 Mtep), en Suède (-1,6 %, 46,1 Mtep), en Finlande (-1,2 %, 31,7 Mtep), aux Pays-Bas (-0,5 %, 64,5 Mtep) et en France (-0,3 %, 239,5 Mtep). La plus forte augmentation a été enregistrée à Malte (+12,9 %, 0,8 Mtep en 2017), suivie par la Roumanie (+5,8 %, 32,4 Mtep) et l'Espagne (+5,4 %, 125,6 Mtep).

Parmi les vingt-cinq États membres dans lesquels la consommation d'énergie primaire a diminué entre 2006 et 2017, la Grèce (-2,4 % p. a.) et la Lituanie (-2,2 % p. a.) ont enregistré des diminutions annuelles moyennes de plus de 2 % durant cette période. La consommation a augmenté en Estonie (+1,2 % p a.), en Pologne (+0,7 % p. a.) et en Autriche (+0,1 % p. a.).

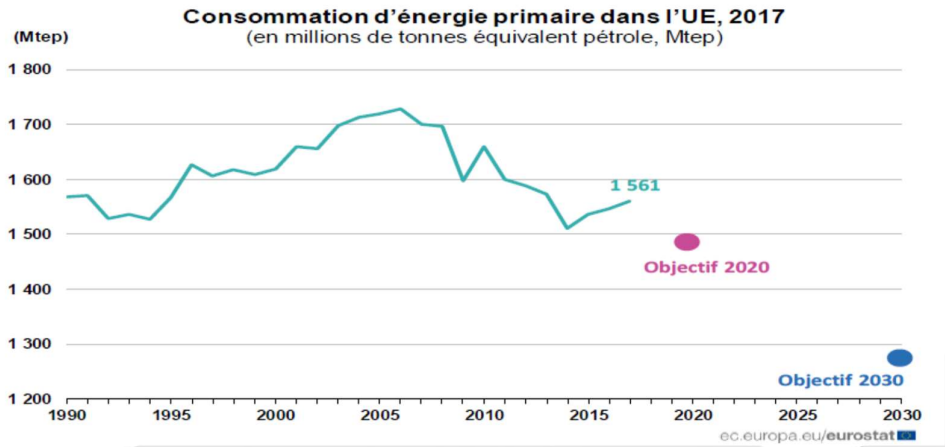

LE COIN DE LA CONJONCTURE

La France, un pays vulnérable sur le plan budgétaire

Dix ans après le début de la Grande Récession, la France est loin d'avoir assaini ses finances publiques. Le déficit budgétaire qui est passé en-dessous de 3 % du PIB en 2017 pourrait franchir à nouveau ce seuil en 2019 du fait de l'intégration du CICE dans le barème des charges sociales, du ralentissement de la croissance, et de l'annonce des mesures faisant suite à la crise des « gilets jaunes ». La dette publique n'est pas totalement stabilisée et progresse, certes à petite vitesse, vers le seuil des 100 % du PIB. La France bénéficie toujours pour le moment de conditions extrêmement favorables pour s'endetter. En revanche, les finances de l'État sont de plus en plus sensibles aux évolutions des taux d'intérêt.

Dans son rapport annuel 2019 publié ces jours derniers, la Cour des Comptes s'est montrée très critique sur la gestion de l'État. Elle estime que le respect de l'objectif de déficit fixé en 2017 est très délicat à réaliser compte tenu du contexte économique et social. Elle souligne que le pays serait démuni en cas de survenue d'une nouvelle crise.

Le rapport annuel de la Cour note que le déficit budgétaire est resté à des niveaux très élevés ces dernières années malgré la reprise économique. Les magistrats de la rue Cambon s'inquiètent de la dérive possible des comptes pour 2019 compte-tenu des mesures « gilets jaunes » annoncées à la fin du mois de décembre et qui portent sur 11 milliards d'euros. Cela devrait gonfler le déficit public en 2019 à 3,2 % de PIB, contre 2,8 % initialement attendu. Cette dérive pèserait sur le seul État, dont le solde pourrait être négatif de 4 points. Cela suppose en outre que les soldes de la sécurité sociale et des collectivités locales soient positifs au moment même où la conjoncture se dégrade. Pour la Cour, « le scénario macroéconomique [du budget 2019] ressort nettement fragilisé ». Elle doute de la capacité de l'économie de croître de 1,7 % en 2019 quand la croissance en 2018 n'a été que de 1,5 %. Elle doute de la capacité de l'État à réaliser des économies. Par ailleurs, le plan du mois de décembre est à ses yeux mal évalué. Le coût du renforcement de la prime d'activité (estimé à 2,8 milliards d'euros) pourrait augmenter en fonction du « taux de recours par les salariés

concernés » quand le plan d'économies de 1,5 milliard promis fin décembre « reste à définir ». La mesure de report de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés des grandes entreprises et la « taxe Gafa » censées augmenter les recettes doivent encore faire l'objet de dispositions législatives et ne sont donc pas acquises.

Les magistrats soulignent que « l'ajustement structurel prévu sur les trois années 2017, 2018 et 2019 » sera limité à 0,2 point de PIB. Il a été nul en 2018 et le sera encore en 2019.

La France est « en décalage croissant avec les autres pays européens » avec un déficit structurel qui devrait se rapprocher en 2019 des deux plus mauvais élèves européens, l'Italie et l'Espagne.

Atouts et dangers du financement par le marché

Au sein de la zone euro, les entreprises se financent essentiellement en recourant aux crédits bancaires quand, aux États-Unis et au Royaume-Uni, la préférence est donnée au financement par le marché. En France, longtemps, les banques assuraient plus de 80 % du financement des entreprises. Cette situation résulte du rôle important joué par les banques sous des formes diverses en Europe continentale dans le développement du capitalisme contemporain, de la méfiance des ménages vis-à-vis des actions et des obligations d'entreprise. Les pouvoirs publics ont toujours joué un rôle d'intermédiation en Europe à la différence des États-Unis où la place laissée au privé est plus importante.

Le modèle de la zone euro de financement des entreprises se déplace vers le modèle américain où le financement sur les marchés financiers (par émission d'obligations) domine largement le financement par le crédit bancaire. Cette évolution est imputable aux nouvelles régulations des banques européennes qui leur imposent de réduire les crédits qu'elles conservent dans leur bilan pour réduire leur consommation en capital. L'encours des crédits bancaires aux entreprises représente 16 % du PIB aux États-Unis contre plus de 90 % du PIB pour la zone euro mais depuis 2008, l'encours des obligations au passif des entreprise a doublé passant de moins de 5 % du PIB à 12 %. Cette évolution est parallèle à l'augmentation du ratio de fonds propres des banques qui est passé de 7,2 à 13,9 % de 2008 à 2018. Ce mode de financement est censé être plus efficient car donnant lieu à une appréciation par le marché. L'entreprise doit justifier du bien-fondé de ses investissements auprès des acteurs des marchés et non auprès du seul banquier.

Ce changement de mode de financement n'est pas sans conséquence sur la vie des entreprises et sur la croissance. Un financement des entreprises sur les marchés financiers est plus procyclique qu'un financement intermédié. Quand l'aversion pour le risque augmente, le marché des obligations d'entreprises se contracte. Il peut en résulter une baisse des investissements et donc une baisse de l'activité. La réactivité des taux face à la montée des incertitudes est très forte aux États-Unis. L'Europe n'y échappera pas à terme si le poids du financement obligataire s'accroît. Aux États-Unis, au cours de l'année 2018, du fait des menaces pesant sur l'activité, les émissions obligataires se sont réduites. À la différence des entreprises européennes, celles des États-Unis peuvent compter sur un marché « actions » plus dynamiques même si ces

derniers temps les rachats réduisent le nombre de titres en circulation. Par ailleurs, la profondeur des marchés financiers est bien plus importante outre-Atlantique qu'en Europe où ils demeurent segmentés.

Les frontaliers votent pour le Luxembourg et la Suisse

En 2015, la France comptait 375 000 travailleurs frontaliers exerçant une activité salariée ou non à l'étranger, dans un pays où ils se rendent quotidiennement ou au moins une fois par semaine. Une sur deux travaille en Suisse et une sur cinq au Luxembourg. Dans les territoires limitrophes du Luxembourg, 20 % des actifs sont des travailleurs frontaliers. Ce taux est de 15 % pour la Suisse. Les territoires proches des frontières connaissent une augmentation de leur population en raison du caractère attractif des marchés de l'emploi étrangers. Ce sont des couples jeunes qui décident de s'installer à proximité des frontières. Les territoires proches de la frontière espagnole font exception avec un léger déficit naturel côté français. En revanche, ces territoires compensent par un solde migratoire positif. Ils accueillent de nombreux retraités.

Deux tiers des frontaliers résidant en France travaillent en Suisse et au Luxembourg

Le Luxembourg et la Suisse sont au cœur des échanges frontaliers avec la France. Ces deux pays bénéficient d'une accessibilité géographique relativement facile, d'un niveau de rémunérations plus élevé, d'un faible taux de chômage et d'une faible barrière linguistique, ce qui les rend attractifs pour les Français. L'Allemagne et Monaco emploient chacun 5,9 % des actifs des zones frontalières voisines, tandis que la Belgique en accueille 2,4 %. L'Espagne, l'Italie et Andorre réunis n'en captent que 0,6 %. La France attire quant à elle beaucoup moins de travailleurs frontaliers. Environ 10 000 salariés résident dans les territoires étrangers voisins et viennent travailler côté français (hors travailleurs détachés), dont la majorité de Belges. Le dynamisme économique de la Suisse joue sans doute en faveur d'une hausse de la population côté français. La Suisse est la première destination des travailleurs frontaliers en provenance de la France métropolitaine. Comme au Luxembourg, le marché de l'emploi y est plus attractif, avec un taux de chômage nettement plus bas qu'en France et des rémunérations plus élevées : en 2014, le salaire brut mensuel moyen est deux fois supérieur en Suisse et 50 % plus élevé au Luxembourg qu'en France. Le nombre d'habitants s'accroît dans les zones d'emploi facilement accessibles par l'autoroute depuis Genève, notamment celles du Genevois français (+ 2,3 %), d'Annecy et de Chambéry (+ 1,4 % et + 1,0 %), ainsi que dans les zones limitrophes des cantons de Bâle, de Vaud et de Neuchâtel (entre + 1,2 % et + 0,7 % par an) tout comme celles du Pays de Gex dans l'Ain. Dans ces territoires, le solde naturel et le solde migratoire contribuent tous les deux à l'augmentation de la population de part et d'autre de la frontière, particulièrement en Haute-Savoie et dans l'Ain (Pays de Gex) où se loger revient moins cher qu'à Genève, malgré le coût élevé du foncier dans ces territoires frontaliers. La population des zones françaises frontalières de la Suisse est globalement plus jeune que celle de leurs voisins.

La Belgique et l'Allemagne sont peu attractives

Malgré un espace francophone commun, la Belgique attire beaucoup moins de travailleurs frontaliers que la Suisse et le Luxembourg en raison d'une situation économique moins favorable. Néanmoins, près de 34 000 personnes résidant à proximité de la frontière vont y travailler. Le niveau moyen des salaires y est plus élevé qu'en France (14 % de plus en 2014).

L'Allemagne attire relativement peu de travailleurs en provenance de France bien que son taux de chômage y soit bien plus faible. La concurrence luxembourgeoise et suisse, la barrière de la langue, ainsi que le niveau des rémunérations comparable à la France n'incitent pas les résidents français à traverser la frontière pour y aller travailler.

L'Espagne et l'Italie, délaissées

Les échanges de travailleurs entre la France et l'Espagne et l'Italie sont très peu nombreux. Les barrières naturelles jouent sans doute grandement, tout comme le faible dynamisme de l'emploi et le niveau des rémunérations moins élevé (en 2014, le salaire brut moyen est respectivement 30 % et 10 % plus faible en Espagne et en Italie qu'en France).

Le développement des transfrontaliers pose une série de problèmes que ce soit en termes de protection sociale d'infrastructures de transports et de coopérations entre les collectivités territoriales de part et d'autre des frontières. L'épineux dossier de la CSG en cours de règlement après plusieurs condamnations de la France prouve que la question du travail transfrontalier n'est pas anodine en matière de finances publiques.

LE COIN DES TENDANCES

De Napoléon au Général de Gaulle, petite histoire des Brexits

Le 29 mars prochain, le Royaume-Uni pourrait sortir sans accord de l'Union européenne. Du jour au lendemain, les échanges commerciaux, les normes, les transports, la circulation des capitaux, les dispositions applicables aux étrangers demeurant et travaillant au Royaume-Uni ainsi que celles concernant les ressortissants britanniques demeurant dans le reste de l'Union européenne deviendront alors caducs.

Ce n'est pas la première fois que le Royaume-Uni doit faire face à un bouleversement complet au niveau de ses échanges. En effet, les Îles Britanniques ont connu le blocus napoléonien au début du XIXe siècle et les deux blocus allemands durant les deux conflits mondiaux. À chaque fois, le pays a fait preuve de résilience. Ce glorieux passé est mis en avant par une partie de l'opinion publique qui croit aux vertus salutaires de ce départ de l'Union. Mais, les circonstances et le contexte sont complétement différents. Le Royaume-Uni n'est plus la première puissance économique du monde et ne dispose plus d'un Empire qui lui servait de bases arrière, même s'il compte sur le Commonwealth pour compenser son départ de l'Union européenne. Pour l'Europe, cette sortie de l'Union européenne est un échec politique mais quelles en seront les conséquences économiques ?

Entre le Royaume-Uni et l'Europe – tout particulièrement la France – les relations ont toujours été tumultueuses. De la guerre de Cent Ans au Brexit, en passant par le blocus napoléonien et le non du Général de Gaulle à l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, l'histoire est riche de conflits desquels l'économie est rarement absente. Le Royaume-Uni est une île qui dépend du commerce, en premier lieu pour assurer l'alimentation de sa population. Ce pays se caractérise par son déficit commercial qui est un des plus importants de l'OCDE. Le libre-échange a longtemps été son porte-étendard du fait des profits qu'il en tirait. Autrefois, fer de lance de la révolution industrielle, le Royaume-Uni est devenu un pays de services qu'ils soient financiers ou en relation avec le négoce. A l'image de ses voisins européens, ce pays n'a pas échappé au processus de mondialisation qui se caractérise par l'éclatement des chaines de valeurs et, par voie de conséquence, par une interdépendance accrue. Que ce soit pour la fabrication des avions Airbus ou pour l'industrie automobile, l'économie britannique dépend de ses partenaires. Certes, elle dispose de liens plus poussés avec les États-Unis et avec ses anciennes colonies. Mais, ces derniers viendront-ils en aide à l'ancienne puissance coloniale ?

Le blocus napoléonien ou le splendide isolement

Sous la Révolution, les relations entre la France et les Îles Britanniques se tendent surtout à partir de 1791/1793. Londres accueille les immigrés et Paris tente de bloquer les importations du Royaume-Uni. Ce pays est accusé d'aider les contrerévolutionnaires et les pays de la coalition constituée contre la France révolutionnaire (Autriche, Prusse, Espagne, etc.). Le 1er février 1793, la France déclare la guerre au Royaume-Uni. Entre 1793 et 1805, huit lois, arrêtés ou décrets ont été publiés pour interdire toute importation anglaise sur le territoire français et condamner

les éventuels fraudeurs. Mais, la guerre économique devient totale avec Napoléon qui par le décret du 21 novembre 1806 entend isoler du vieux continent le Royaume-Uni. Ainsi, l'article 1er de ce décret stipule que *« Les Îles Britanniques sont déclarées en état de blocus ».*

Au moment de la publication de ce décret, la France napoléonienne contrôle toute l'Europe à l'exception du Portugal dont le sort sera rapidement réglé avec son invasion. L'Empereur voulait asphyxier l'Angleterre et développer le commerce français sur l'ensemble du Vieux continent.

Face au blocus de Napoléon, les autorités anglaises décidèrent de réagir. Elles interdirent à tout navire non britannique d'accoster en Europe. L'objectif était de priver l'Europe de denrées coloniales sachant que la flotte britannique dominait les mers. Il s'agissait d'empêcher la consommation de coton, de sucre et d'indigo. En réponse directe aux mesures anglaises de rétorsion, dans le cadre d'une montée aux extrêmes chers à Clausewitz, Napoléon édicta le décret de Milan du 17 décembre 1807. Tout bateau ayant souffert la visite d'un bateau britannique ou ayant touché un port britannique était considéré comme un bateau anglais et donc susceptible d'être confisqué par les Douanes. En 1808, cette mesure concerna également les bateaux se réclamant des États-Unis. De la sorte, le commerce réalisé par des pays dits neutres était rendu impossible. Napoléon espérait également que son blocus fit chuter la monnaie et le crédit. Il rêvait que Paris puisse devenir le carrefour financier de l'Europe.

Les effets du blocus sont appréciés selon les historiens de manière très différente. Pour certains, l'Angleterre sortit renforcée. Le blocage des échanges aurait favorisé le décollage industriel. La perte d'une grande partie du marché européen a conduit au développement des échanges avec l'Orient, avec les États d'Europe du Nord ou avec l'Afrique. Les exportations vers le continent passent de 55 % à 25 % de leur valeur totale entre 1802 et 1806. Au début de l'année 1807, les Britanniques intensifient leurs relations avec la Russie, les États-Unis, le Portugal et les États scandinaves.

Le blocus est néanmoins à l'origine de plusieurs crises graves. En 1808, une baisse considérable des exportations est enregistrée, ce qui pèse sur l'activité générale. Grâce à la contrebande, le blocus ne fut jamais total. La guerre en Espagne permit dès 1808 aux industriels anglais de vendre sur le vieux continent. Ils ont bénéficié d'importants relais au sein des réseaux économiques et financiers dans de nombreux pays. Le blocus fit le bonheur de Malte et de nombreux ports de la Méditerranée. Malgré tout, après 1808, le Royaume-Uni souffrit de plus en plus. En 1811, une crise financière et industrielle provoque des émeutes ouvrières. Les autorités britanniques incitèrent à la reprise de la guerre afin de desserrer l'étreinte commerciale. Elles se réjouirent de la rupture des relations entre la Russie, la France et la Suède.

Pour la France, le blocus permit l'élimination des concurrents britanniques, en particulier dans le secteur textile. « *La France se couvrit d'une foule d'établissements industriels* », souligne Chabert dans son essai sur les revenus et l'activité économique de 1789 à 1820. La France qui avait connu une dizaine d'années de bouleversement avec la Révolution récupéra une partie de son retard. Les entreprises de coton « Richard Lenoir » et « Oberkampf » connurent une expansion de l'ordre de 50 à

100 %. L'expansion française n'était pas liée exclusivement au blocus. Le développement des voies de communications, la stabilité politique retrouvée, l'instauration d'une monnaie solide, l'essor du crédit commercial grâce à la fondation de la Banque de France et l'adoption de mesures fiscales incitatives y contribuèrent tout autant. La consommation intérieure française de produits manufacturés augmenta fortement entre 1807 et 1810 mais les chiffres du commerce extérieur français furent assez mauvais durant cette période.

Les ports et les services associés souffrirent du blocus. Ainsi, le trafic maritime fut divisé par cinq. À la fin de l'Empire, la ville de Bordeaux comptait près de 12 000 indigents sur une population totale de 90 000 habitants. Les ports français de la façade atlantique, poumon économique de la France du XVIIIe siècle, étaient en passe de devenir des déserts économiques. En 1814, leur population se rangea très rapidement derrière le Roi Louis XVIII. L'économie souffrit également de nombreuses pénuries de matières premières comme le coton, le sucre ou le café.

Pour remplacer le coton, Napoléon s'intéressa de près au développement de la production de laine. Il fallait doubler, tripler ou même décupler le cheptel ovin pour que la laine puisse remplacer le coton. Seulement la France devait aussi développer le nombre des chevaux pour l'armée et il n'était pas possible de réduire les cheptels bovins et porcins en raison de l'augmentation de la consommation de viande dans les villes. Napoléon encouragea les recherches destinées à remplacer le sucre de canne par le sucre de betterave devenu très rare dès 1803 à cause de la perte progressive des colonies. Le savant Chaptal lança des études et des plantations de betteraves dans la plaine Saint-Denis. Pour faire face à la demande de sucre, les plantations de betterave étaient nettement insuffisantes. Après 1810, la situation économique se dégrada fortement en France. Ainsi, en 1811, à Paris, 1 400 entreprises textiles sur 1 700 cessèrent le travail et près de 40 % des ouvriers furent au chômage.

Blocus contre blocus

La Première Guerre mondiale a donné lieu à un blocus économique réciproque de la part des belligérants. Le Royaume-Uni, en tant que première puissance navale avec le concours de la France dominait la mer du Nord, l'océan Atlantique, la mer Méditerranéen, l'entrée et la sortie de l'océan Indien. Les navires des pays neutres étaient contrôlés et ne devaient pas acheminer, au profit des puissances centrales, de la nourriture, des armes, de l'or et de l'argent, du lin, du papier, des minéraux, etc. Le Royaume-Uni et la France contrôlaient ensemble 15 des 20 points de ravitaillement le long des principales routes maritimes.

L'Allemagne a mené un contre-blocus efficace pendant sa guerre contre le commerce des Alliés (Handelskrieg). Ses sous-marins coulaient les navires marchands alliés au point de mettre en difficulté en 1917 le Royaume-Uni et la France qui avaient, en outre, perdu leur allié sur le front de l'Est. La guerre sous-marine pratiquée par les Allemands conduisit les États-Unis à s'engager, ce qui changea le cours du conflit.

« Never surrender »

La Seconde Guerre mondiale est profondément ancrée dans l'esprit britannique. Le pays a résisté seul face à l'Allemagne hitlérienne pendant plus deux ans avant d'être rejointe par la Russie et les États-Unis. Cette capacité à résister seule face à l'adversité mise en avant par les tenants du hard brexit puise ses origines notamment dans ce conflit. Winston Churchill reste un symbole pour les Britanniques avec sa formule célèbre « we shall never surrender » (pas de capitulation).

Hitler espérait casser le moral des Britanniques en multipliant les attaques aériennes et en organisant la pénurie alimentaire. À cette fin, il a tenté d'imposer un blocus qui devait aboutir à empêcher le ravitaillement du pays. Pour cela, il fallait mettre un terme à sa suprématie maritime et empêcher le débarquement des produits en provenance de l'Empire. En attaquant les convois de ravitaillement, l'Allemagne obligea les autorités britanniques à renforcer le rationnement. Malgré tout, les marchés ont offert durant presque toute la guerre une abondance de fruits, de légumes, de viande et de poissons. C'est l'Europe continentale qui souffrit de malnutrition et de pénuries. Jusqu'à son entrée en guerre contre la Russie, l'Allemagne pouvait compter sur les ressources céréalières de ce pays. Il en fut tout autrement évidemment après le 22 juin 1941, date de la déclaration de guerre.

Les Britanniques par le contrôle de la Méditerranée privèrent l'Allemagne et ses alliés d'énergie et de produits agricoles. L'Italie fut ainsi privée de 80 % de ses importations. Ainsi, dans la péninsule, des articles essentiels tels que les pâtes, la farine ou le riz furent sévèrement rationnés, ce qui conduisit à des émeutes.

Même dans la région des Balkans, où l'abondance régnait en temps normal, il y avait désormais des pénuries alimentaires aggravées par un hiver extrêmement dur à l'Est.

En décembre 1940, Roosevelt, après avoir remporté un historique troisième mandat de président déclara que les États-Unis deviendraient « l'Arsenal de la démocratie », fournissant les armes dont la Grande-Bretagne et son Commonwealth avait besoin, sans entrer dans la guerre elle-même. Mais jusqu'en 1942, les États-Unis livrèrent des vivres à l'Allemagne au nom de l'aide humanitaire au grand dam du Royaume-Uni.

Sans l'appui américain, le Royaume-Uni aurait eu du mal à poursuivre la guerre et à la gagner, même si elle a pu compter sur le soutien de ses colonies et sur sa maîtrise des mers et océans. En revanche, le pays sortit exsangue de la Seconde guerre mondiale. Le rationnement perdura quelques années après la fin des hostilités.

Du refus de la construction européenne à l'adhésion à la CEE

Après la Seconde Guerre mondiale, le Royaume-Uni ne souhaita pas s'associer à la Communauté Européenne de l'Acier et du Charbon en 1951 ni à la Communauté Économique Européenne en 1957. Les gouvernements et l'opinion publique considéraient que le Royaume-Uni avait un statut à part du fait de son rôle pendant la Seconde Guerre mondiale et de son passé. Ils comptaient sur les liens particuliers avec les États-Unis pour assurer la reconstruction. Mais, face à l'accumulation des difficultés, face à une croissance plus faible que sur le continent, le Royaume Uni

décida en 1961 de se porter candidat à l'adhésion à la CEE. Par deux fois, en 1963 et 1967, le Général de Gaulle s'y opposa. « *Sachez-le, général ! Chaque fois qu'il nous faudra choisir entre l'Europe et le grand large, nous serons toujours pour le grand large.* ». Était-ce cette déclaration de Churchill à propos du projet des Etats-Unis d'Europe (« with it, not in it ») ? Toujours est-il que le Général de Gaulle était convaincu que le Royaume-Uni serait le cheval de Troie des États-Unis qui tardèrent à reconnaître le gouvernement de la France libre, lui préférant longtemps Vichy puis le Général Giraud. En outre, il considérait que l'entrée des Britanniques aurait affaibli la position de la France au sein de la CEE naissante. Il fallut donc attendre l'arrivée au pouvoir de Georges Pompidou pour lever le veto français et permettre ainsi au Royaume-Uni d'intégrer la CEE en 1972. Cette adhésion intervient à la veille du premier choc pétrolier et d'une période de forte inflation. Le Royaume-Uni n'aura donc guère profité du marché commun durant sa phase d'expansion. Devant faire face à une stagnation économique, à un déficit de sa balance des paiements courants, les gouvernements britanniques des années 70 durent même faire appel à l'aide le FMI.

Partir, rester ? Le dilemme permanent

Arrivée au pouvoir en 1979, la Première ministre Margaret Thatcher demande un rabais sur la participation britannique au budget européen. La contribution nette au budget était la plus élevée en raison de la faiblesse des dépenses agricoles dont pouvait bénéficier le pays. Cette revendication est connue sous l'expression « I want my money back » (Rendez-moi mon argent). Depuis 1984, sa contribution nette faisait l'objet d'un abattement de 66 %. Au nom de son refus de tout fédéralisme, en 1985, le Royaume-Uni et la République d'Irlande ne signent pas les accords de Schengen. Dans son discours de Bruges en 1988, la Première ministre Margaret Thatcher réaffirme son opposition à une Europe fédérale et à l'idée que la Communauté européenne dispose de ressources propres. Elle se prononce contre la création d'une monnaie unique en 1990 et négocie une option de retrait d'une partie du traité de Maastricht entré en vigueur en 1993. Le Royaume-Uni parvient néanmoins à négocier sa participation aux réunions de l'Eurogroupe.

Le Royaume-Uni négocie un régime dérogatoire à l'application de la Charte des droits fondamentaux (libertés individuelles, non-discrimination, citoyenneté, droits économiques et sociaux) adoptée par l'Union en 2000.

Le Premier Ministre David Cameron dans le cadre de la campagne électorale de 2015 s'engage à obtenir une renégociation des conditions de participation à l'Union européenne. Les Conservateurs ayant remporté la majorité absolue aux communes, David Cameron, le 10 novembre 2015, communique aux États membres sa liste de conditions pour que le Royaume-Uni reste dans l'Union européenne. Il souhaite notamment restreindre les droits des citoyens européens qui s'installent au Royaume-Uni. Il arrache aux dirigeants européens, le 20 février 2016, une clause spéciale sur l'immigration. Conformément à sa promesse électorale, il demande par référendum la confirmation de la participation de l'Union européenne le 23 juin 2016. 51,9 % des 72 % des électeurs britanniques s'étant déplacés ont voté pour le Brexit.

Le Royaume-Uni de 2019 n'est pas celui de 1806 ou de 1940. Le débat sur le Brexit traduit une profonde division de l'opinion publique. Il s'inscrit dans un mouvement plus

large de contestation des pouvoirs en place de la part d'une partie de la population, dix ans après la Grande Récession, qui se considère exclue et perdante face au processus de mondialisation, de métropolisation et de digitalisation. Même si, dans les années 1800, certains Britanniques considéraient que Napoléon était un véritable génie (cf. Thierry Lentz – Napoléon n'est plus – 2019), même si en 1940, certains étaient prêts à se compromettre avec les Nazis, l'opinion publique étaient dans sa très grande majorité favorables avec la politique suivie par le Gouvernement. L'absence de consensus dans les pays démocratiques constituent une nouvelle donne qui n'est pas sans incidence sur le cours de l'histoire.

Égalité, liberté, une fraternité complexe ou petite relecture de Tocqueville

L'égalité prédomine-t-elle sur la liberté ou est-ce l'inverse ? Quelle est l'articulation de ces deux concepts avec la fraternité ? La société de l'Internet, de l'instantanéité peut-elle reposer sur le triptyque « liberté, égalité, fraternité » ?

Si la demande d'égalité semble guider « le peuple » de révoltes en révolutions, la quête de la liberté est un combat permanent dans un pays aux multiples divisions. De Vercingétorix à nos jours en passant par la Fronde, l'Empire ou 1940, la fraternité est un état très précaire. Les Français sont attachés avant tout à la liberté individuelle comme peut en témoigner le débat sur la limitation de vitesse à 80 kilomètres heure. Ils sont égalitaristes avant d'être pour l'égalité.

Dans son ouvrage « *De la démocratie en Amérique* », Alexis de Tocqueville soulignait que « *spécialement en France, la passion de l'égalité prenait chaque jour une place plus grande dans le cœur humain* ». Il ajoutait que les Français ont « *cent fois un amour bien plus ardent et bien plus tenace pour l'égalité que pour la liberté* ». Certes, la liberté poussée à l'extrême se confond avec l'égalité mais l'un et l'autre deviennent alors plus que théoriques ou dérivent sur l'arbitraire absolu.

« *Les maux que l'extrême égalité peut produire ne se manifestent que peu à peu ; ils s'insinuent graduellement dans le corps social ; on ne les voit que de loin en loin, et, au moment ils deviennent le plus violents, l'habitude a fait qu'on ne les sent plus* ». Le pouvoir est conduit à prendre des mesures visant à favoriser l'égalité car les avantages qu'elle donne sont immédiatement ressentis quand « *la liberté donne de temps en temps, à un certain nombre de citoyens, de sublimes plaisirs* ». La liberté est exigeante car elle est relative quand l'égalité semble s'offrir à tous. Pour Alexis de Tocqueville, l'égalité est une variante du conservatisme. En effet, il a écrit « *il s'attachent à la liberté parce qu'ils croient qu'elle doit toujours durer* » quand la liberté est une sensation, un état précaire, un élément en perpétuelle régénération. Dans les sociétés non démocratiques, l'égalité est en règle générale mieux assurée que dans les sociétés qui le sont. L'inégalité s'exerce entre les détenteurs du pouvoir, leurs affidés et le reste de la population. Dans une société démocratique, la liberté s'accompagne d'une grande diversité des situations.

La fraternité, l'union autour de la République

Elle puise son origine des mots latins *« frater »* et « *fraternitas »* (Littré). Elle renvoi au le lien de parenté entre frères qui se distingue du lien de parenté entre sœurs (sororité). Ce n'est que par extension que la notion de fraternité désigne les liens qui existent au

sein d'une même famille puis, d'un groupe, ou d'une nation. Le terme a également un sens religieux. La fraternité dans des idéaux comme dans le christianisme repose sur l'idée que tous les hommes sont frères et devraient se comporter comme tels, les uns vis-à-vis des autres. Il n'est que de relire Saint-Luc et la parabole du bon samaritain. La République a annexé cette signification en la laïcisant. Les citoyens sont appelés à dépasser leur individualisme pour défendre les valeurs de la République. Ce devoir de sacrifie a été repris dans « *la Marseillaise* » et dans « *le chant du départ* » qui fut l'hymne français durant le Premier Empire. Les paroles du couplet de reprise sont explicites (« *La République nous appelle, Sachons vaincre ou sachons périr ! Un Français doit vivre pour elle, Pour elle un Français doit mourir »* …). La fraternité des armes a servi de creuset à la Nation.

La révolution plaça la fraternité parmi ses idéaux. « *Salut et fraternité* » était la formule utilisée pendant la période révolutionnaire par les citoyens. Elle sous-tend l'esprit de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, au cours de laquelle La Fayette y fait référence lorsqu'il prête serment : « *Nous jurons de (...) demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité* ». La fraternité dans sa version républicaine tend à remplacer l'ordre aristocratique. Ainsi, pour Alexis de Tocqueville, *« les institutions démocratiques ont pour effet de lier étroitement chaque homme à plusieurs de ses concitoyens ».* Chaque classe d'individus est une « petite patrie » qui s'emboite les unes dans les autres selon une hiérarchie pyramidale ; « *l'aristocratie avait fait de tous les citoyens une longue chaine qui remontait du paysan au roi, la démocratie brise la chaine et met chaque anneau à part ».* En cassant cette hiérarchie, en supprimant les ordres et les corps intermédiaires, la Révolution, les démocraties ont eu besoin de créer des nouvelles solidarités. En effet, toujours pour citer Alexis de Tocqueville, *« dans les siècles démocratiques, le dévouement envers un homme devient plus rare : le lien des affections humaines s'étend et se desserre ».*

La fraternité a obtenu une reconnaissance constitutionnelle en 1848. La Deuxième République fixe la devise « Liberté Égalité, Fraternité ». Le terme de fraternité est, par la suite, consacré dans les Constitutions de 1946 et de 1958 (article 2). La notion de fraternité est par ailleurs, citée dans le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*

L'Europe est devenu le continent le plus athée du monde. En France, les partis politiques et les syndicats doivent faire face à une baisse tendancielle de leurs effectifs. La fraternité s'exprime dans la richesse du tissu associatif et dans le maillage des élus locaux. La France compte près de 600 000 élus, ce qui constitue un record. Longtemps, les élus avec les instituteurs, ont constitué les deux piliers de la République. La perte de légitimité de l'un et l'autre n'est pas sans conséquence dans l'évolution du regard que les citoyens ont vis-à-vis de leurs institutions et leur nation.

Internet a accéléré le processus de désintermédiation au sein des pays avancés. Les difficultés de la presse régionale en est un symptôme. La dictature de l'égalité est de plus en plus pressante dans un monde où le secret a disparu. La liberté est aujourd'hui une valeur devenue relative. Les capacités d'intrusion dans la vie des individus n'ont jamais été aussi puissants, les moyens de contrôle qu'offrent les nouvelles

technologies de l'information sont sans commune mesure avec ce qui pouvait exister il y a vingt ou trente ans. Par ailleurs, après les évènements du 11 septembre 2001, le regard sur la liberté a changé. L'opinion a accepté une remise en cause de certains principes au nom de la sécurité. La fraternité est devenue tout autant un terme désuet qu'une valeur mise en avant par les dirigeants publics que par les opposants. L'appel à la République, à l'union de la patrie répond au concept de « peuple » utilisé, par exemple, par les « gilets jaunes ». Quand la suspicion prend ses quartiers, la fraternité est à la peine. Les pays avancés éprouvent de plus en plus de difficultés à créer du consensus. L'expression est de plus en plus manichéen. Des années 1950 aux années 2000, le débat public s'était policé. Les anathèmes étaient condamnés. Les attaques personnelles étaient rares. Depuis vingt ans, les interdits tombent les uns après les autres. La crise de la démocratie est celle des sachants, des experts, de ce qui est appelé à tort ou à raison l'élite. Avec Internet, tout un chacun peut se croire l'espace d'un clic, médecin, géographe, économiste, architecte, professeur, etc. la hiérarchie des savoirs et des compétences qui avait remplacé celle de la naissance ou de l'argent est remise en cause. Face à cette situation, les « élites » semblent, un peu comme les aristocrates, de 1789 surprises devant le tumulte des évènements. Le pouvoir disruptif du digital s'en est pris à la photographie, à la musique, au tourisme, etc. ; la démocratie semble être maintenant dans l'œil du cyclone.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Les Européens pas tous égaux en matière de dépenses

La France se démarque par le poids plus important des dépenses liées au logement qui absorbent plus du quart du budget des ménages quand en Espagne. Leur poids est de 23 %. Par voie de conséquence, les Français consacrent moins d'argent aux dépenses d'habillement et aux sorties (hôtel et restauration) que leurs homologues européens.

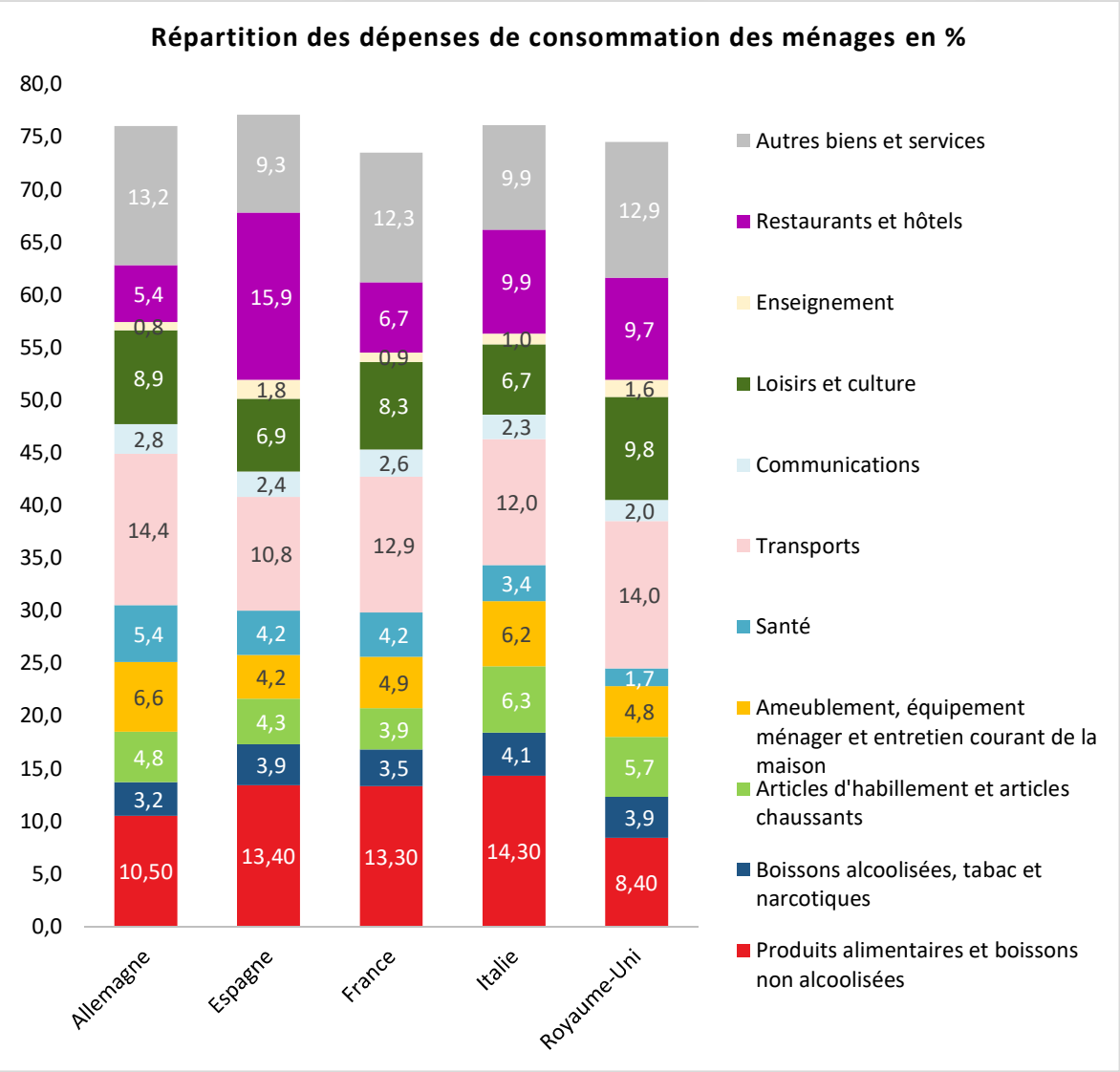

Source INSEE 2015

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Lundi 11 février

La Banque de France communiquera **une première projection du taux de croissance** du premier trimestre 2019. L'indice des prix du mois de janvier sera communiqué.

Les marchés seront fermés au Japon.

Pour **la Chine**, sera publié **l'indice PMI Caixin-Markit des services** de janvier. Sera également publié l'indice des prix du mois de janvier.

À **Bruxelles**, se tiendra **une réunion de l'Eurogroupe**.

Pour **le Royaume-Uni, la production manufacturière et la balance commerciale** de décembre seront connues.

Pour **l'Allemagne et la zone euro**, il faudra suivre **les enquêtes de conjoncture** de février.

Mardi 12 février

Pour **le Royaume-Uni**, seront communiqués **la production industrielle de décembre et une estimation du PIB**.

À **Vienne**, sera rendu public le **rapport mensuel de l'OPEP**.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **les résultats du budget fédéral** de janvier qui seront marqués par le shutdown.

Mercredi 13 février

En **Chine**, seront connus **les résultats de la balance commerciale** de janvier.

Au **Royaume-Uni** et en **Espagne** seront rendus publics **les taux d'inflation** de janvier.

Pour **la zone euro**, il faudra suivre **la production industrielle** de décembre.

Aux **États-Unis**, sera communiqué **le taux d'inflation** de janvier.

Jeudi 14 février

En **France**, il faudra suivre **le taux de chômage au sens du BIT et les résultats de la commercialisation de logements neufs** pour le quatrième trimestre 2018.

Au **Japon**, seront connus **les premiers résultats de la croissance** du quatrième trimestre.

En **Chine**, sera publié **le résultat de la balance commerciale** de janvier.

En **Allemagne**, sera attendu **le résultat de la croissance** du quatrième trimestre 2018.

Pour **la zone euro**, **une deuxième estimation de la croissance** du quatrième trimestre sera publiée. Seront communiqué les résultats de l'emploi du quatrième trimestre.

En **Italie, les résultats de la balance commerciale** de décembre seront communiqués.

Aux **États-Unis, les ventes au détail** de décembre seront publiées.

Vendredi 15 février

Au **Japon,** seront connus **la production industrielle et le taux d'utilisation des capacités de production** de décembre.

En **France,** seront publiées **les créations d'entreprises** de janvier et la situation de l'emploi au quatrième trimestre 2018.

En **Chine**, il faudra regarder **le taux d'inflation** de janvier.

Pour **l'Union européenne**, seront communiquées l**es immatriculations automobiles** de janvier. Le résultat de **la balance commerciale de la zone euro** pour décembre sera rendu public.

Aux **États-Unis,** il faudra suivre **l'indice manufacturier « Empire State »** de février, le résultat **des ventes au détail et la production industrielle** de janvier. Seront également connus **les stocks et ventes des entreprises** de janvier et **l'indice de confiance du consommateur de l'université du Michigan** de février.

Lundi 18 février

Marchés fermés aux États-Unis (Washington's Birthday)

Mardi 19 février

Pour **la zone euro**, seront connus **les résultats des comptes courants** du mois de décembre

Pour l'Allemagne, sera publié **l'indice ZEW du sentiment des investisseurs** de février.

Pour **le Royaume-Uni**, il faudra suivre **le nombre des demandeurs d'emploi, le taux de chômage et l'évolution des salaires** de janvier.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **l'indice NAHB du marché immobilier** de février.

Mercredi 20 février

Au **Japon**, il faudra suivre **le résultat de la balance commerciale** du mois de janvier.

En **Allemagne,** il faudra regarder **les prix à la production** du mois de janvier.

Aux **États-Unis**, seront connus **les mises en chantier et les permis de construire** de janvier.

Jeudi 21 février

Les indices PMI Markit manufacturier seront rendus publics pour **le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la zone euro et les États-Unis.**

Aux **États-Unis**, seront publiés **l'indice Philly Fed** de février et **les reventes de logements** de janvier.

En **France,** seront publiés **les enquêtes de conjoncture de l'Insee** de février et **l'indice des prix définitif** de janvier.

Vendredi 22 février

Au **Japon**, il faudra regarder le **taux d'inflation** de janvier.

En **Chine**, seront publiés **les prix de l'immobilier** de janvier.

Pour **la zone euro**, seront connus **l'indice Ifo sur le climat des affaires de février et le taux d'inflation** de janvier.

LE COIN DES SATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB *Mds d'euros 2017*	**2292**	3 277	1 725	1 166	11 206	2 332
PIB par tête *En euros*	**34151**	39649	28494	25064	32862	35313
Croissance du PIB *En % -. 2018*	**1,5**	1,5	0,1	2,5	1,8	1,6
Inflation *En % - déc. 2018*	**1,9**	1,7	1,2	1,2	1,6	2,1
Taux de chômage *En % - déc. 2018*	**9,1**	3,3	10,3	14,3	7,9	4,0
Dépenses publiques *En % du PIB 2017*	**56,5**	43,9	48,9	41,0	47,1	41,1
Solde public *En % du PIB 2017*	**-2,7**	+1,3	-2,4	-3,1	-1,0	-1,8
Dette publique *En % du PIB 2017*	**98,5**	63,9	131,2	98,1	88,9	86,3
Balance des paiements courants *En % du PIB - sept. 2018*	**-0,6**	7,8	2,8	1,2	3,3	-3,5
Échanges de biens *En % du PIB – sept. 2018*	**-2,7**	7,1	2,7	-2,4	1,9	-6,5
Parts de marché à l'exportation *En % 2017*	**3,1**	8,3	2,9	1,8	26,0	2,5
Variation depuis 1999 *en %*	**-48,6**	-18,0	-36,6	-12,1	-24,6	-50,4

Sources : Eurostat – Insee

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.

Le Cercle de l'Épargne
104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
contact@cercledelaprgne.fr • www.cercledelepargne.fr

Le CERCLE DE L'EPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA

AG2R LA MONDIALE AMPHITÉA LE CERCLE DE L'ÉPARGNE